**Conservatoire national des arts et métiers**

**Licence professionnelle Mention Métiers du BTP : génie civil et construction**

**PV de soutenance de l’UABT18 expérience professionnelle**

**Cursus de formation :**

**Prénom et NOM du candidat :**

**Date :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Contenus à évaluer | Appréciation | Note\* |
| Evaluation du tuteur école |  | /4 |
| Evaluation du tuteur entreprise |  | /4 |
| Forme du rapport écrit, Respect des consignes |  | /4 |
| Fond du rapport écrit |  | /4 |
| Présentation orale |  | /4 |
| **Total** |  | **/20** |

*\*La note est attribuée par le président du Jury*

**Nom et signature des membres du Jury**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

**Conservatoire national des arts et métiers**

**Licence professionnelle Mention Métiers du BTP : génie civil et construction**

**PV de soutenance de l’UABT17 Projet tutoré en entreprise**

**Cursus de formation :**

**Prénom et NOM du candidat :**

**Date :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Contenus à évaluer | Appréciation | Note\* |
| Evaluation du tuteur école |  | /2 |
| Evaluation du tuteur entreprise |  | /2 |
| Forme du rapport écrit, Respect des consignes |  | /4 |
| Fond du rapport écrit |  | /4 |
| Présentation orale |  | /4 |
| Entretien avec le Jury |  | /4 |
| **Total** |  | **/20** |

*\*La note est attribuée par le président du Jury*

**Nom et signature des membres du Jury**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

**Conservatoire national des arts et métiers**

**Licence professionnelle Mention Métiers du BTP : génie civil et construction**

**Guidance pour l’évaluation de l’UABT18 Expérience professionnelle et de l’UABT17 Projet tutoré**

**Préambule**

La présente note précise les conditions de diplomation de la licence professionnelle. Elle précise en particulier les conditions de réalisation et d’évaluation des unités d’activités (UA).

**A/ Jury national de diplôme**

**Composition du jury national de diplôme**

Le jury de diplôme est arrêté par l’administrateur général du Cnam. Il est présidé par un Professeur, responsable national de la mention ou son représentant.

**Délibération du jury**

Le jury examine l’ensemble des dossiers de diplomation transmis par les centres Cnam via la DNF et rend une délibération. Le jury est souverain.

**Conditions de validation du diplôme**

Le diplôme est délivré par délibération du Jury de diplôme si l’élève respecte les conditions suivantes :

* Être titulaire d’un diplôme prérequis, d’une VES d’accès au diplôme ou d’une VAPP ;
* Avoir validé les unités d’activités avec une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20 ;
* Avoir obtenu une moyenne générale pondérée aux unités d’enseignement (UE) et aux unités d’activités (UA) supérieure ou égale à 10/20.

Les coefficients des UE et UA du diplôme sont publiés annuellement par la direction nationale des formations du Cnam.

**B/ Mémoire de diplôme**

**Le mémoire de diplôme comporte deux unités d’activités :**

* UABT17 Projet tutoré en entreprise 12 ECTS
* UABT18 Expérience professionnelle 6 ECTS

Ces deux UA sont évaluées conjointement par un jury sur la un mémoire écrit et d’une soutenance.

Le CCR peut également choisir d’organiser une seconde soutenance de l’UABT18 Expérience professionnelle 6 ECTS fin août, début septembre pour permettre une plus grande complétude du contrat d’apprentissage. La seconde présentation portera sur la période non présentée et le projet professionnel futur. Dans cette hypothèse il conviendra de prendre en compte les deux soutenances de l’UABT18 à part égale dans la note finale de l’UABT18. Le jury de diplôme ne peut se réunir qu’après la dernière évaluation.

**Composition du Jury de soutenance**

Ce jury est composé d’un président de jury (un enseignant accrédité par le responsable national) du parcours, du tuteur pédagogique et du maître d’apprentissage. Le jury n’est pas valable s’il ne comporte pas au moins deux membres. Le jury de soutenance délibère seul. Les propositions d’ajournement sont systématiquement soumises à l’avis du jury de diplôme.

Sont également invités aux soutenances, sans pouvoir de délibération, le maître d’apprentissage, les membres de l’entreprise, les représentants des partenaires de la formation.

**Mémoire écrit au format PDF**

Le mémoire sera **strictement** conforme au présent modèle transmis, également disponible sur la page suivante : <https://btp.cnam.fr/alternance-fa-/>

Le nombre de pages ne pourra pas excéder 60 pages, sauf accord du tuteur pédagogique.

**Soutenance**

La soutenance des UA a une durée indicative de 45 minutes et se décompose ainsi :

* 5 minutes de présentation du candidat et de l’entreprise ;
* 10 minutes de présentation des activités et des compétences développées. Le candidat présentera de manière chronologique les fonctions exercées pendant l’année d’alternance, et de manière thématique les compétences développées en entreprise comme en formation ;
* 15 minutes d’exposé du projet tutoré ;
* 10 minutes de questions ;
* 5 minutes de délibération.

**Critères d’évaluation**

Critères d’évaluation du rapport écrit :

* Le respect strict des consignes ;
* La qualité de l’orthographe et de la syntaxe ;
* La pertinence du titre du projet tutoré ;
* La pertinence et l’efficience de la présentation de l’entreprise, de son organisation, de sa stratégie ;
* La justification détaillée du choix de la problématique ou de la thématique, et son adéquation avec l’activité professionnelle ;
* La pertinence de l’analyse ;
* La qualité de la recherche documentaire ;
* La maîtrise des savoirs et du savoir-faire visée par le diplôme ;
* La fiabilité et la vérifiabilité des informations ;
* La cohérence du raisonnement ;
* La pertinence des solutions proposées (le cas échant) ;
* L’efficacité de la conclusion.

Critères d’évaluation de l’exposé :

* Le respect strict des consignes ;
* Le respect du plan de l’exposé ;
* La gestion du temps ;
* La qualité de la communication (élocution, vocabulaire adapté, attitude et gestuelle, niveau de langue) ;
* La qualité et pertinence des supports de présentation (diaporama, démonstration du logiciel échantillon) ;
* La maîtrise du sujet.

Critères d’évaluation de l’échange avec le jury :

* La bonne compréhension des questions ;
* La pertinence des réponses aux questions du jury ;
* Le savoir-être dans l’échange.

Le jury appréciera en outre les capacités d’esprit de synthèse, d’esprit critique et de hauteur de vue du candidat.

Sont également pris en compte de manière qualitative :

* La nature des missions effectuées ;
* L’évaluation du maître d’apprentissage (fiche de suivi des activités professionnelles) ;
* L’évaluation du tuteur pédagogique ;
* L’investissement dans la formation.

**Échelle de notation**

Sur la base des résultats académiques, du mémoire écrit (rapport des activités en entreprise et projet tuteuré) et de la soutenance, le jury délivre une note aux UA Stage et UA projet tutoré selon l’échelle de notation suivante :

UA Stage/Période en entreprise

|  |  |
| --- | --- |
| Grille de notation indicative | Poids |
| Evaluation du tuteur école | 20 % |
| Evaluation du tuteur entreprise | 20 % |
| Forme du rapport écrit, respect des consigne | 20 % |
| Fond du rapport écrit | 20 % |
| Présentation orale | 20 % |

* 10 : Cette note est attribuée lorsque le rapport d’activités et la présentation présentent des défauts mineurs sur le fond ou la forme.
* 12 : Cette note est attribuée lorsque le rapport d’activités ou la présentation présentent des défauts mineurs sur le fond ou la forme.
* 14 : Note cible.
* 16 : Cette note est attribuée lorsque le travail présenté comme la période en entreprise sont jugés remarquables par le jury.

UA Projet tuteuré

|  |  |
| --- | --- |
| Grille de notation indicative | Poids |
| Evaluation du tuteur école | 10 % |
| Evaluation du tuteur entreprise | 10 % |
| Forme du rapport écrit, respect des consigne | 20 % |
| Fond du rapport écrit | 20 % |
| Présentation orale | 20 % |
| Entretien avec le jury | 20 % |

* 10 : Cette note est attribuée lorsque le projet tutoré et la présentation présentent des défauts mineurs sur le fond ou la forme.
* 12 : Cette note est attribuée lorsque le projet tutoré ou la présentation présentent des défauts mineurs sur le fond ou la forme.
* 14 : Note Cible.
* 16 : Cette note est attribuée lorsque le travail présenté est jugé remarquable par le jury.

**Ajournement (décision du jury national de diplôme)**

A l’issue du jury de soutenance, si le candidat n’obtient pas la moyenne, le jury de soutenance adressera au prédisent du Jury de diplôme un rapport justifiant sa décision.

Plusieurs cas de figure sont alors envisageables :

* Insuffisance de la forme : le jury peut accorder un mois pour la reprise du mémoire. La note sera alors plafonnée à 10/20.
* Insuffisance du fond : le jury peut autoriser le candidat à présenter une nouvelle version de son mémoire lors des soutenances de la promotion suivante.
* Insuffisance de la mission en entreprise : le jury peut autoriser le candidat à présenter une nouvelle version de son rapport d’activités et de son projet tutoré sur la base d’une nouvelle mission en entreprise (hors de la responsabilité du Cnam) lors des soutenances de la promotion suivante.

Le candidat peut également conserver le bénéfice des ECTS académiques (UE>=10) et compléter son parcours en formation à distance pour demander une licence professionnelle par la voie de la formation hors temps de travail (HTT) : <http://btp.cnam.fr/hors-temps-de-travail-htt-/>